

DEMANDE D'EXERCICE A TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION

Document à retourner à votre IEN **pour le 31 mars 2019 au plus tard** (en fournissant les pièces justificatives)

Je soussigné(e) : NOM : PRENOM :

☐ Instituteur ☐ Professeur des écoles (cocher la case correspondante)

 Affectation à la rentrée scolaire 2019 (si vous ne connaissez pas votre affectation pour la rentrée 2019, merci de ne rien indiquer) :

.....

Fonction occupée (adjoint, directeur, remplaçant...) :

sollicite, au titre de l'année scolaire 2019-2020, l'autorisation d'exercer mes fonctions à temps partiel, et m'engage à n'exercer aucune autre activité rémunérée (dans le cadre de la législation sur les cumuls) sans autorisation préalable de la directrice académique des services de l'éducation nationale.

☞ Précisez s'il s'agit : ☐ d'une première demande ☐ d'un renouvellement
si vous exercez à temps partiel en 2018-2019, précisez la quotité d'exercice : ☐ de droit ☐ sur autorisation

- **MODALITE SOUHAITEE** : ☐ cadre hebdomadaire
☐ cadre annualisé : O avec alternance période travaillée/période non travaillée
(précisez la période travaillée souhaitée : celle-ci sera appréciée en fonction des
nécessités du service) :
☐ Début d'année scolaire ☐ Fin d'année scolaire
O avec répartition des journées supplémentaires (80%)

• ORGANISATION DU TEMPS DE SERVICE :

- a) **Quotité souhaitée (*)** : ☐ 50% ou variation autour du 50%
☐ variation autour du 75%
☐ variation autour du 80%

b) **Emploi du temps souhaité** (cochez les journées que vous souhaiteriez voir libérées) :

 Un temps partiel libère **au minimum une journée et au maximum deux journées (organisation temps scolaire : 4 jours)**
ou deux journées et un mercredi ou un samedi sur deux (organisation temps scolaire : 4.5 jours).

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi

(*)Les quotités proposées correspondent aux horaires les plus répandus dans les écoles.

• MOTIF DE LA DEMANDE :

.....
.....
.....
.....

• SURCOTISATION :

Le temps partiel peut être comptabilisé sur demande, comme une période de travail à temps plein, dans la limite de 4 trimestres (8 pour les personnels handicapés) pour la liquidation des droits à pension, sous réserve d'une surcotisation.

☐ Je demande à surcotiser et reconnais m'être informé(e), auprès de ma gestionnaire, sur les conséquences financières et le caractère irrévocable qui en découleront.

☐ Je ne demande pas à surcotiser.

Date et signature de l'enseignant :

Avis de l'IEN : ☐ Favorable ☐ Défavorable

☐ **Défavorable**

à la quotité suivante :

Motif :

Emploi du temps arrêté par l'IEN (cochez les journées réellement libérées par l'enseignant).

Un temps partiel libère au minimum **une journée** et **au maximum deux journées** (organisation temps scolaire : **4 jours**) ou deux journées et **un mercredi ou un samedi sur deux** (organisation temps scolaire : **4.5 jours**).

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi

Nombre de mercredis ou samedis travaillés :/4



⚠ La rémunération étant calculée sur la base des indications portées dans cet emploi du temps, toute modification ultérieure devra être signalée à la division des personnels enseignants.

Date et signature :

Avis de la DASEN

☐ **Favorable**☐ **Défavorable**

à la quotité suivante :

Motif :

Date et signature :